

Ministère du travail et des solidarités

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 4 décembre 2025 portant inscription sur le tableau d'avancement au grade d'infirmier hors classe de catégorie A des administrations de l'État au titre de l'année 2026

NOR : TRSR2530575A

Le ministre du travail et des solidarités et la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2002 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administration de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2025 fixant les taux de promotion de grade dans les corps gérés par la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles pour l'année 2026 ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères chargés des affaires sociales ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'infirmier hors classe de catégorie A des administrations de l'État, au titre de l'année 2026, les infirmiers de catégorie A des administrations de l'État dont les noms suivent (par ordre de mérite) :

Nom usuel	Prénom	Affectation
PANARIN	Johanna	MSO
REMY	Anne-Claire	MSO
GRANDMAIRE	Sabrina	MSO
MERCIER	Mailis	MEAE
LEFEBVRE	Florence	MASAF
METEL	Corinne	MASAF
BALIN	Séverine	MASAF
GANAYE	Lucie	MASAF
ROY	Cécile	MASAF
MIOSSEC	Muriel	MI

Nom usuel	Prénom	Affectation
BLAZY	Yannick	MI
TOURNEUR	Émilie	MJ
KUNZ	Karen	MJ
MEUNIER	Cédric	MATTE

Soit 85 % de femmes et 15 % d'hommes promus pour 86 % de femmes et 14 % d'hommes promouvables.

Article 2

Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 4 décembre 2025.

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Service du pilotage et de la gestion des ressources humaines,
Fabienne BOUSSIN